

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOIRE
DU
04 Décembre 2018

DELIBERATIONS

SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE BOURGOGNE EN BEAUJOLAIS

Mme le Maire donne lecture au conseil d'une demande émanant de l'APBB revendiquant la légitimité du Beaujolais à appartenir au vignoble Bourguignon. Cette association souhaite par le biais des mairies faire un recours devant le Conseil d'Etat afin de s'opposer au nouveau cahier des charges de l'appellation Bourgogne publié en novembre 2017. Il est précisé que les frais liés à cette procédure seront entièrement pris en charge par l'APBB.

→ *Accord du conseil*

AVENANT A LA CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE DU CENTRE DE GESTION

Mme le Maire informe le conseil que la cotisation à la participation financière annuelle de la commune pour la mission assistance juridique du centre de gestion passera au 01.01.2019 de 169 € à 172 € (+1,77 %).

→ *Accord du conseil*

CHARGES DE FONCTIONNEMENT CANTINE SCOLAIRE DE FRONTENAS 2018/2019

Mme le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec la commune de Frontenas. La commune de Frontenas accueille dans son école publique et à la cantine scolaire les enfants de Moiré. Une participation aux frais de fonctionnement de 1 € par enfant et par repas enfant nous est demandée sans changement par rapport à l'année précédente.

→ *Accord du conseil*

REMUNERATION AGENT RECENSEUR

Mme le Maire informe le conseil que le recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

La personne qui sera nommée par arrêté du Maire est : Patricia VEYRAT.

→ *Accord du conseil*

TRAVAUX DES COMMISSIONS.

BATIMENTS :

Agrandissement mairie

- Le ragréage a été fait le 30 novembre et la pose des sols est terminée.

Restauration appartement/mairie :

- Les faïences de la salle de bains sont posées.

VOIRIE :

- Propositions suite à la réunion de la commission : plusieurs projets ont été proposés à la communauté de communes pour chiffrage.
- Le recensement des arbres à élaguer a été fait. Notre agent technique peut en élaguer certains, pour le reste un devis sera demandé.

COMMUNICATION :

- Présentation de la maquette de la carte de vœux 2019.

FESTIVITES :

- *8 décembre Fête des lumières* en association avec le Comité des Fêtes.

- Pose des guirlandes électriques à 8 h.

● *Inauguration de l'agrandissement de la mairie et de l'aménagement de l'appartement situé au-dessus suivi de la cérémonie des vœux : samedi 5 janvier 2019 à 10h30-*

TOURISME :

- Les 3 offices de tourisme n'en forment plus qu'un suite à une fusion.

CIMETIERE

- La commission s'est rendue au cimetière le 3 décembre 2018 à 10h, un procès-verbal a été établi pour cette reprise.

- Demander devis pour exhumation et nettoyage des tombes.

DIVERS:

- Catastrophe naturelle : une déclaration de demande de classement de notre commune en catastrophe naturelle suite à la sécheresse a été envoyée à la Préfecture. Nous demandons à toutes les personnes dont les bâtiments ont subi des dégâts suite à ce phénomène de nous transmettre un courrier accompagné de photos avant le 15 décembre 2018 afin de constituer un dossier.
- Mme le Maire donne lecture au conseil de la lettre reçue de Monsieur Pascal MAILHOS Préfet de la Région Rhône-Alpes Auvergne, Préfet du Rhône. Il souhaite que les services de l'Etat dont il a la direction, soient proches, modestes et réactifs et il rappelle que le Préfet et le Maire forment « l'axe républicain par excellence ».